



---

**Réunion de la commission Services publics et services aux publics  
du 24 novembre 2010**

**SYNTHÈSE**

---

*La commission « Services publics et services aux publics » s'est réunie le 24 novembre sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard. La commission était consacrée aux travaux statistiques sur les trajectoires au sein des systèmes éducatifs. Les services statistiques des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi que le Céreq ont présenté les dispositifs d'observation permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants et leur insertion sur le marché du travail. La Commission a convenu que le suivi de panels et la mobilisation de sources administratives sont nécessaires pour l'étude des trajectoires ; cela doit se faire en garantissant la protection de la vie privée, notamment par le « cryptage » de l'identifiant national élève lorsqu'il est utilisé. L'examen de projets d'enquêtes a été l'occasion pour les participants de rappeler que les enquêtes statistiques publiques doivent se conformer au code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Un point a également été fait sur l'avancement du projet Elfe.*

*Enfin, une enquête présentée en opportunité a obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Cédric Afsa et Nathalie Caron ont présenté les dispositifs développés par les services statistiques ministériels (SSM) de la sphère éducative pour suivre les parcours des élèves et étudiants. Deux instruments statistiques permettent d'observer ces parcours : les « panels » et les « cohortes » qui sont complémentaires et tous deux indispensables. Les « panels » sont des enquêtes auprès d'échantillons de 10 à 20 000 élèves ou étudiants que l'on va interroger régulièrement lors de leur parcours, dans le primaire, le secondaire, le supérieur le cas échéant, ou bien entre le baccalauréat et la sortie du supérieur. Les enquêtes se déroulent à échéance régulière, le plus souvent chaque année, auprès des populations concernées. Ces instruments sont utilisés tant par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES, SSM de l'enseignement supérieur) que par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, SSM de l'éducation). Depuis son premier panel sur les élèves entrant en sixième en 1973, la Depp en a créé à intervalles plus ou moins réguliers alternativement sur les entrants en 6<sup>ème</sup> et sur les élèves entrant en cours préparatoire. Le SIES a développé trois panels : à partir de 1996 (panel des étudiants entrés dans l'enseignement supérieur en 1996), à partir de 2002 et de 2008. Si les panels servent à donner des cadrages généraux grâce à un suivi longitudinal très détaillé sur un champ très vaste, ils ne sont, en revanche pas adaptés à la conduite d'analyses fines sur des populations particulières, par académie ou par établissement

De leur côté, les cohortes présentent l'avantage d'être exhaustives, car constituées à partir des bases administratives de gestion des élèves et étudiants. La construction de cohortes est toutefois une opération lourde. Elle suppose la mise en place de nomenclatures et de répertoires partagés, la définition de règles communes de traitement pour une bonne qualité de l'information. Elle nécessite également une protection parfaite des informations individuelles ainsi recueillies et traitées pour un usage statistique. C'est pourquoi la Depp projette la mise en place d'un identifiant national élève et étudiant (INE) stable dans le temps et dans l'espace (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) qui, grâce au double cryptage, permettrait des remontées de données individuelles dans des conditions qui assurent une garantie totale d'anonymat des personnes. Le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) est initié dans cette optique avec l'objectif de couvrir à terme l'ensemble du système éducatif (primaire, secondaire, apprentis et étudiants). Il s'agirait d'une base de pure immatriculation, sans historique et à durée de vie limitée. Les identifiants seraient supprimés cinq années après la sortie du système éducatif.

Julien Grenet a rappelé que pour mener leurs travaux dans le domaine de l'économie de l'éducation, les chercheurs ont besoin de suivre les trajectoires des individus. Ils constatent, comme les statisticiens, que les données d'enquêtes sont insuffisantes et que le recours aux données administratives est indispensable. Tout en étant soucieux de respecter les règles de confidentialité s'appliquant aux données individuelles, les chercheurs souhaitent donc qu'un identifiant unique soit mis en place mais aussi que l'accès aux sources de données individuelles leur soient facilité grâce au développement des centres d'accès sécurisés par exemple. Pour sa part, la Ligue des droits de l'homme (LDH) s'est fortement mobilisée pour la défense de la liberté et le respect de la vie privée, comme l'ont indiqué Françoise Dumont et Jean-Claude Vitran. C'est à ce

titre que la LDH a exprimé ses plus vives réserves sur la mise en place d'un identifiant national élève à travers la Base élèves premier degré et la Base nationale des identifiants élèves. La LDH, tout en reconnaissant les besoins légitimes de l'Éducation nationale de développer des cohortes à des fins statistiques, insiste pour que la mise en œuvre d'un identifiant national élève se fasse selon des techniques de cryptage qui empêchent toute identification des personnes et que sa durée de conservation soit limitée. La LDH a toutefois pris note de la nouvelle volonté de dialogue du ministère de l'Éducation nationale et de la Depp. Les opinions exprimées par les participants reflètent toute l'ambivalence de la question : garantir une protection totale de la vie privée et ne pas entraver la mise en œuvre d'instruments indispensables à la connaissance statistique des trajectoires. La Depp s'est engagée à œuvrer dans la transparence.

Ensuite Cédric Afsa pour la Depp et Olivier Lefebvre pour le SIES ont fait le point sur la mesure des résultats des systèmes éducatifs. Trois éléments permettent de mesurer les compétences acquises par les élèves : les résultats aux examens, les évaluations des acquis des élèves et l'insertion professionnelle. La mesure des résultats aux examens est facile à mettre en œuvre mais elle se révèle souvent imparfaite et incomplète. Aussi, les dispositifs d'évaluation des acquis des élèves sont-ils de plus en plus développés par la Depp. La mesure de l'insertion professionnelle qui intervient à un moment charnière est complexe. Le SIES s'attache à construire un dispositif d'ensemble pour la collecte nationale de données sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université dont l'objectif est de produire des analyses au niveau national et de chaque université. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée à titre expérimental une enquête sur les étudiants sortis de masters en 2007. L'opération repose sur un tronc commun de 27 questions qu'il appartient aux universités d'administrer 30 mois après l'obtention du diplôme. L'enquête réalisée pour la première fois sur les sortants de masters début 2010 a été coordonnée avec celles menées sur les titulaires de DUT ou de licences professionnelles. Des premiers résultats ont été publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en octobre. Le SIES souhaiterait pérenniser l'enquête sous forme d'une enquête de la statistique publique et demande donc l'opportunité.

Le Céreq grâce à ses enquêtes « Génération » a une longue expérience en matière d'analyse de l'insertion professionnelle. Ces enquêtes sont réalisées à intervalles réguliers. Elles sont bâties à partir d'une date d'entrée sur le marché du travail (2004, 2007, 2010). L'accent est mis sur les trajectoires avec un suivi mensuel du parcours pendant les trois premières années suivant la sortie du système éducatif. À cette première interrogation à trois ans peuvent succéder d'autres interrogations tous les deux ou trois ans. Pour obtenir des résultats à des niveaux fins de formation, le dispositif mobilise des échantillons importants. Des contraintes budgétaires fortes obligent le Céreq à repenser le dispositif en envisageant de s'appuyer davantage sur les sources administratives existantes.

La présentation de l'enquête sur les sortants de masters et la demande d'opportunité qui la concerne ont fait l'objet de vifs débats. Si le sujet traité constitue bien un apport à la connaissance, en revanche le projet présenté soulève de nombreuses questions en termes d'homogénéité et de qualité des données, et de respect du secret statistique. Il importe de s'assurer que les données recueillies par les universités ne seront pas utilisées à des fins autres que statistiques et que le protocole de l'enquête respectera les prescriptions édictées par le SIES qui est le service producteur. La diffusion des résultats nationaux par le SIES tout comme celle des résultats locaux par les universités devront se faire dans le strict respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Au vu des conditions de réalisation et de publication de l'enquête expérimentale et des imprécisions de la fiche descriptive, les participants ont exprimé une grande circonspection vis-à-vis de cette enquête. Ils ont donc considéré que seule une opportunité assortie de maintes réserves pouvant lui être accordée, il était préférable que l'enquête soit réexaminée à la prochaine séance lorsque le service producteur aurait levé les incertitudes entourant sa réalisation. Le Président s'est rallié à cet avis et a reporté l'examen de l'enquête sur la base d'une fiche descriptive plus précise.

Pour terminer cette séance consacrée aux trajectoires, Henri Leridon et Marie-Aline Charles ont fait le point sur l'état d'avancement du projet ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance). Le projet est désormais géré par une unité mixte Ined-Inserm. Certains partenaires sont partis, d'autres sont arrivés. Suite à l'opération pilote qui se poursuit, des changements méthodologiques sont intervenus. Ainsi, le plan d'échantillonnage des maternités a été adapté pour réduire le nombre d'établissements enquêtés, les périodes et les modalités d'enquête ont été revues, l'objectif en termes de prélèvements biologiques a été divisé par deux. La plupart des autorisations nécessaires ayant été obtenues ou sur le point de l'être, l'opération pourra commencer en 2011. Par ailleurs, les données seront stockées dans des conditions qui assurent une protection maximale : chaque variable sera atomisée et autonymisée grâce à l'attribution d'un identifiant spécifique. Ce système de protection pourra être présenté ultérieurement au Cnis.

Enfin, le « Panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011 » présenté en opportunité a obtenu un avis d'opportunité favorable.